




Pour copie conforme  
COLMAR, le 29 OCT. 2004  
Pour le Président par délégation  
Le Directeur  
Pour le Directeur  
Le Chef de Service

REÇU A LA PRÉFECTURE  
26 OCT. 2004

## ARRETE

  
Sophie DINTINGER

### ARTICLE 1<sup>er</sup> -

L'IMP-MAS-FDT et FAHG sis rue de la République à Sainte-Marie-Aux-Mines gère un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) pour personnes adultes handicapées au sein de l'établissement précité.

Ce service intervenant en milieu ouvert exerce les missions définies aux articles L 123-2 et L 312-1-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Sa zone d'intervention couvre le bassin de vie de Sainte-Marie-Aux-Mines suivant la territorialité approuvée par le Conseil Général.

### ARTICLE 2 -

Ce service est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Une convention précise les conditions de cette habilitation conformément à l'article L 313-8-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

### ARTICLE 3 -

Conformément aux dispositions de l'article 25, alinéa 4 de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'habilitation précitée est accordée pour une durée de quinze ans à compter de la notification de la décision.

Le renouvellement total ou partiel est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée au deuxième alinéa de l'article L 312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

### ARTICLE 4 -

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint Chargé du Pôle Solidarité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de l'IMP-MAS-FDT et FAHG de Sainte-Marie-Aux-Mines et inséré dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN      ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE Réception par le représentant de l'Etat ..... 26 OCT 2004  
Publication - Notification le ..... 28 OCT 2004



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Pour le Président, par délégation  
Le Directeur Général Adjoint  
chargé du Pôle Solidarité

  
Philippe JAMET

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER